

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 116

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Mission d'accueil, de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation : conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et les associations "Lieux d'accueil" au titre de l'année 2017

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413319866**

PRESENTATION

Cette demande ressort d'une politique obligatoire du Département.

En effet la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) relève de la responsabilité de l'Etat et des Départements (1^{ère} phrase de l'Alinéa 4 de l'article L.115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)).

L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés concourt à la réalisation de l'impératif national de lutte contre la pauvreté et les exclusions (Al. 1 de l'article L.115-2 du CASF). Dans ce cadre, les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des Départements (5^{ème} alinéa de l'article L.115-2 du CASF).

Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent (article L.121-1 du CASF).

Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique (article L.262-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

A cet effet le Président du Conseil Départemental oriente le bénéficiaire du RSA vers des dispositifs de recherche d'emploi, de création de sa propre activité, ou permettant d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle (article L.262-28 du CASF).

Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes (article L.263-1 du CASF).

La désignation d'un référent unique, l'examen des situations bénéficiant d'un accompagnement social depuis plus d'un an par les équipes pluridisciplinaires, la place prépondérante des pôles d'insertion au cœur du dispositif d'insertion sont des axes d'amélioration qui s'inscrivent dans le respect des dispositions législatives.

Le Département a conclu depuis de nombreuses années des conventions avec 25 structures (17 associations et 8 CCAS) qui assurent, pour le compte de la collectivité, la contractualisation et l'accompagnement annuel de près de 22 500 allocataires.

Le présent rapport concerne les 17 Lieux d'accueil associatifs. Les Lieux d'accueil CCAS font l'objet d'un rapport séparé.

OBJET DU RAPPORT

La précédente convention arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il convient de la renouveler pour l'année 2017, le Département des Bouches-du-Rhône souhaitant poursuivre son partenariat avec les Lieux d'Accueil associatifs dans la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation dans le respect des protocoles territoriaux.

Cette convention cadre a pour objectif d'apporter un service de qualité aux bénéficiaires du RSA concernés, de mobiliser prioritairement et de mutualiser les compétences et les ressources de droit commun de chacun des signataires et d'inscrire prioritairement les bénéficiaires du RSA dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Les 17 associations partenaires du Département des Bouches-du-Rhône ont accueilli, contractualisé et suivi en moyenne :

- 16 167 foyers RSA en 2014 ;
- 16 160 foyers RSA en 2015 ;
- 16 245 foyers RSA au 30 juin 2016.

Les objectifs fixés pour l'année 2017 permettront le suivi de 15 407 à 16 507 foyers en moyenne.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder pour 2017, la somme de **6.573.375,90 €** correspondant à 70% du montant accordé en 2016 pour la mission d'accueil, de contractualisation et de suivi confiée aux 17 associations « Lieux d'accueil » des Bouches-du-Rhône, selon les propositions énoncées dans le tableau ci-après.

Ces montants feront l'objet d'un avenant financier complémentaire à l'issue des rencontres budgétaires qui auront lieu avec chacune des associations fin 2016 pour déterminer le montant définitif de la subvention 2017.

ORGANISMES	N° Dossiers	Territoire PI	Montant 2016 accordé	Foyers 2016 (140/Réf Social)	Foyers 2016 (150/Réf Social)	Acompte 2017 proposé (70% du montant 2016)	N° INS
A.A.I. 35, rue Borely 13120 Gardanne Président : Patricia BARLATIER	2016.8/108	PI 5,6	356.000,00 €	700	750	249.200,00 €	INS 000648
ACADEL 185,rue de Lyon 13015 Marseille Président Bernard Susini	2016.9/125	PI5	957 114,00€	1368	1465	669.979,80€	INS 000680
A.C.P.M. 13^{ème} 14^{ème} 48 Bd M Delprat 13013 Marseille Président : François TOUCAS	2016.9/128	PI 4 : 13 ^{ème}	899.419 ,00 €	1624	1740	629.593,30 €	INS 000661
ADAI 13 5, Bd. Maison Blanche 13014 Marseille Président : Gérard SCEMANA	2016.9/129	PI 1 2 et 4	1.773.163,00 €	2380	2550	1.241.214,10 €	INS 000659
A.D.P.E.I. 18, Bd. Flammarion13001 Marseille Président : Pierre ESCOLANO	2016.9/140	PI 1 et 2	373.389,00 €	616	660	261.372,30 €	INS 000649
ADRIAM 38, Bd de Strasbourg 13003 Marseille Président : Antoine TROJANI	2016.9/121	PI 1 et 2 : 1 ^{er} et 2 ^{ème} arr	557.000,00 €	913	978	389.900,00 €	INS 000663
AIR Le Fil d'Ariane Rte de la Bédoule 13400 Aubagne Présidente : Angélique RECOT	2016.8/109	PI 8	304.115,00 €	658	705	212.880,50 €	INS 000629
APCARS 4, Boulevard du Palais 75001 PARIS Président : André ZERVUDACHI	2016.9/132	PI 3	238.400,00 €	420	450	166.880,00 €	INS 000646
A.P.D.L. Quartier de l'Ile Quai Poterne 13500 Martigues Présidente : Françoise EYNAUD	2016.8/101	PI 9	510.940,00 €	980	1050	357.658,00 €	INS 000627
ATOL 4, Bd Gambetta 13160 Châteaurenard Président : Daniel GEOFFRAY	2016.9/122	PI 7	193.500,00 €	420	450	135.450,00 €	INS 000660
C.C.O. 29, Avenue de Frais Vallon 13013 Marseille Président : Rémi CABON	2016.9/141	PI 3	884.393,00 €	1232	1320	619.075,10 €	INS 000666
E.S.F. Services 6, rue A. Isaïa 13013 Marseille Présidente : Nicole GIL	2016.9/123	PI 4	206.377,00 €	420	450	144.463,90 €	INS 000664
L'IE 13 (ex ADREP EI) Le Bel Ormeau – 373 Av Jean Paul Coste 13100 Aix-en-Provence Président : Nordine EL MIRI	2016.9/127	PI 9	341.664,00 €	658	705	239.164,80 €	INS 000665
P.A.I.S. 43 rue Félix Pyat 13300 Salon Présidente : Danielle MOULIN	2016.9/130	PI 10	149.436,00 €	238	255	104.605,20 €	INS 000658
P.P.I.M. 42, rue du Berceau 13005 Marseille Président : Ghislaine GIDON	2016.9/126	PI 1 : 5 ^{ème} 6 ^{ème} 7 ^{ème} arr	540.000,00 €	840	900	378.000,00 €	INS 000676
PROTIS 31, Bd J Vernet 13008 Marseille Président : Charles POUSSEL	2016.8/110	PI 3	571.933,00 €	918	984	400.353,10 €	INS 000632
S.A.R.A. 54 A, rue de Crimée – BP 10020 13301 Marseille Cedex 03 Président : Daniel TAILLADE	2016.9/131	PI 2 : 3 ^{ème} arr	533.694,00 €	1022	1095	373.585,80 €	INS 000653
TOTAUX			9.390.537,00€	15 407	16 507	6.573.375,90 €	

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention type accueil, information et accompagnement social prévue à cet effet, les actions seront financées sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement au titre du budget départemental 2017, sur le chapitre 017 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16010	1007129	ACCUEIL - ORIENTATION	Chapitre 017 Fonction 561 Article 6574	6.573.375,90 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL